

DOSSIER DE CANDIDATURE 2025-2026

**À retourner dûment complété avec les pièces demandées pour l'inscription,
de la page 1 à la page 9**

**BP JEPS Spécialité « Éducateur Sportif »
Mention « Activités de la Forme » Options « Cours Collectifs »
et « Haltérophilie, Musculation » (BP JEPS AF)**

IDENTITÉ DU CANDIDAT

*Champ obligatoire

Nom* :

Nom d'usage* :

Prénom(s) * :

Sexe* : Féminin Masculin

Etes-vous en situation de handicap : Oui Non

Souhaitez-vous être accompagné(e) pour compléter le dossier de candidature ? Oui Non
Si oui, veuillez contacter le Pôle Formation au 0596 38 38 01 ou 0696 01 19 95

Si oui, souhaitez-vous être accompagné dans votre parcours ? Oui Non

J J M M A A A A

Date et lieu de naissance* :

Nationalité* :

Permis B : Oui Non

Si non, moyen de transport :

 Domicile : Professionnel :

 Portable* : _____ Domicile : _____ Bureau : _____

@*

DOMICILIATION

Adresse* :

.....

.....

Code Postal* : Ville* :

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

1- DIPLÔMES SCOLAIRES ET/OU UNIVERSITAIRES*

Brevet des Collèges CAP/BEP BAC BTS Licence Master

Préciser la spécialité du diplôme le plus élevé :

Autres diplômes obtenus :

2- DIPLÔMES JEUNESSE & SPORTS ET/OU FÉDÉRAUX*

Certificat Fédéral (préciser) :

BPJEPS (préciser spécialité) :

Autres :

Détails supplémentaires (si nécessaire) :

-
-

Comment avez-vous eu l'information de la mise en place de cette formation ?

Réseaux sociaux Radio Télévision Mail WhatsApp

Personne à personne Affiche Autres (Précisez)

Expériences dans l'animation et l'encadrement de public :

.....

.....

.....

Titres sportifs :

3- SPORTS PRATIQUÉS EN LOISIR ET/OU COMPÉTITION

| Année | Intitulé du sport | Structure (s) | Niveau |
|-------|-------------------|---------------|--------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

4- VIE ACTIVE*

Avez-vous déjà exercé une activité professionnelle ? Oui Non

Si oui, remplir le tableau ci-dessous (les trois dernières années) :

| Nature de votre emploi | Dates | Nom et adresse des employeurs | Salarié(e), CDD, CDI, bénévole, autres ...) |
|------------------------|-------|-------------------------------|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

VOTRE STATUT

Êtes-vous inscrit comme demandeur d'emploi* ?

- A France Travail (ex. Pôle Emploi) ? Oui Non
- Si oui, le numéro d'identifiant :
(à récupérer sur votre carte d'inscription)

Si vous êtes demandeur d'emploi la formation est financée par la Collectivité Territoriale de la Martinique et Indemnisée par le France Travail (ex. Pôle Emploi).

Si non, merci d'indiquer votre statut actuel* :

- Agent territorial / Chef d'entreprise / Travailleur indépendant / Étudiant
 Salarié (e) / Autre : Préciser :

Coordonnées :

ENTREPRISE/ TRAVAILLEUR INDÉPENDANT

Raison sociale :

N°SIRET :

Code APE :

Adresse de l'entreprise :

.....
.....

Déclaration INSEE :

Mail :

Tél :

COLLECTIVITÉ

Nom :

N° SIRET :

Lieu de travail (Résidence administrative) :

Adresse :

.....
.....

Mail :

Tél :

Prise en charge du dossier de financement :

- Nom/Prénom du responsable :
- Fonction :
- Tél :
- Mail :

Financement(s) de votre formation ?

- Entreprise
- Financement propre
- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Opérateur de compétences (OPCO)

Précisez le nom de l'OPCO :

- Autre, précisez :

Facturation

Nom de la structure destinataire de la facture :

Adresse :

Nom/Prénom du contact :

Tél :

Mail :

Quel sera votre mode de règlement ?

- Par Carte bancaire
- Par virement
 - (avec l'envoi par mail du récépissé de l'ordre de virement sur lequel est mentionné le numéro de facture à : dir.formation@ims.mq)
- Effectué par un Opérateur de compétences (OPCO) :

Nom de l'organisme :

Contact :

Adresse :

CP/Ville :

Tél :

Mail :

5- VOTRE PROJET PROFESSIONNEL *

Décrivez votre projet professionnel en quelques lignes :

Quelles sont vos motivations pour suivre cette formation ?

CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné(e),

Docteur en :

Médecine Générale Médecine du Sport Autre Spécialité :

Demeurant :

Atteste avoir pris connaissance du contenu des exigences préalables à l'entrée en formation ainsi que des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire à la mention « Activités de la Forme » - options "Cours Collectifs" et "Haltérophilie-musculation" du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » ci-dessous mentionnés, certifie avoir examiné ce jour, M/Mme (entourer la mention correspondante).....

Né(e) le ://

Demeurant :

candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente :

- à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation (si il/elle y est soumis(e)) ;
- et à l'exercice de ces activités.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit

Fait à, le

Cachet du médecin

Signature du médecin



INFORMATIONS AU MEDECIN :

A - Activités pratiquées au cours de la formation :

Le(la) candidat(e) à la mention « activités de la forme » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » est amené (e) à réaliser les activités suivantes :

1^{ère} option « cours collectifs » :

- activités des cours collectifs, avec ou sans musique ;
- activités cardio-vasculaires à partir de techniques telles que LIA, STEP, aérobic... ;
- activités de renforcement et d'étirement musculaires.

2^{ième} option « haltérophilie, musculation » :

- activités de l'haltérophilie ;
- activités de la musculation (machines, barres, haltères...) ;
- activités de cardio-training (ergomètres ...) ;
- activités de récupération (étirements, relaxation...).

B - Les exigences préalables à l'entrée en formation :

✓ Tests techniques d'entrée en formation pour l'option « cours collectif »

- **Épreuve n°1** : test navette « Luc Léger » : palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes ;
- **Épreuve n°2** : Démonstration technique de 60 minutes au total, comprenant dix minutes d'échauffement collectif, vingt minutes de passage en STEP à un rythme de 128 à 132 battements par minute dont deux minutes de retour au calme, vingt minutes de passage en renforcement musculaire, 10 minutes de retour au calme sur 5 étirements.
Reproduction d'éléments techniques simples, ajuste sa prestation en fonction d'indications verbales ou gestuelles données. Mémorise et de reproduit un enchaînement simple.

✓ Test techniques d'entrée en formation pour l'option « haltérophilie, musculation »

- **Épreuve n°1** : test navette « Luc Léger » : palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes.
- **Épreuve n°2** : le(la) candidat(e) réalise une épreuve de démonstration technique composée des exercices figurant dans le tableau page 9 du dossier de candidature.

C- Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap :

La réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente, le (la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus.

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIUREMENT À VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

- Photocopie de l'une des attestations de réussite à la formation relative au secourisme suivantes :
 - A minima " premiers secours citoyen " (PSC) ou équivalent ;
 - " certificat de sauveteur secouriste du travail " (SST) en cours de validité ;

(En cours de validité ou son équivalent en cours de validité, ou assorti de la mise à jour de la formation continue)
- Photocopie du certificat individuel de participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » (JDC) anciennement appelée « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (JAPD) pour les candidats de nationalité française de 18 à 25 ans
- Le certificat médical original en Annexe 1 (cachet + signature du médecin), qui devra être daté de moins de 3 mois au moment de passer les tests d'entrée en formation (*il est impératif d'utiliser le certificat en Annexe 1, aucun autre document ne sera accepté*) ;
- Extrait du casier judiciaire (bulletin n°3) de moins de 6 mois (*demande en ligne : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr>*) ;
- Reconnaissance du Travailleur Handicapé (RQTH), le cas échéant ;
- Photocopies des diplômes obtenus (scolaire, universitaire, professionnel, fédéral) ; La ou les attestations justifiant de l'allègement de certaines épreuves ;
- Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport ou Photocopie de la carte de séjour (ou son récépissé) pour les candidats de nationalité étrangère **en cours de validité** ;
- Une attestation d'assurance en **Responsabilité Civile** en cours de validité, mentionnant votre nom et prénom couvrant vos dommages durant les épreuves et la formation ;
- Curriculum Vitae (précisez, le cas échéant, votre niveau de pratique sportive) ;
- 1 photo d'identité avec le nom, prénom et formation au dos.

➤ **Uniquement pour les DE :**

- Avis de situation de France Travail datant de moins de 3 mois.

➤ **Uniquement pour les personnes ayant validé les TEP :**

- Photocopie de l'attestation de réussite TEP.

➤ **Uniquement pour les sportifs de haut niveau :**

- Photocopies de vos attestations de sportif de haut niveau.

Documents à conserver

Information importante sur les conditions d'honorabilité permettant l'exercice professionnel notamment au cours de l'alternance :

- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants à titre rémunéré ou bénévole s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits inscrits à l'article L.212-9 du code du sport.
- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction ou de suspension de participer à la direction et à l'encadrement en centre de vacances, de loisirs ou de groupements de jeunesse.
- Nul ne peut exercer une fonction à quelque titre que ce soit dans les établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le Code de l'action sociale et des familles (ex : accueil collectifs de mineurs) s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour certains délits. Les candidats dans une de ces situations ne pourront obtenir leur carte professionnelle et continuer leur cursus de formation.

MODALITÉS DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES PRÉLABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

Prérequis pour l'inscription

- être titulaire du diplôme de l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ou « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2), **en cours de validité** ;
- Produire un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des « Activités de la Forme » datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation ;
- Avoir réussi aux tests techniques suivants :

✓ Tests techniques d'entrée en formation pour l'option « cours collectif »

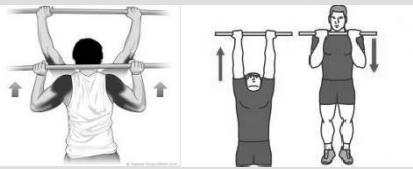
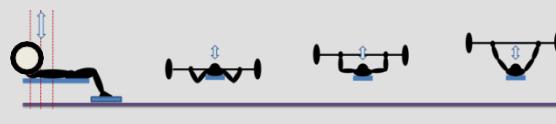
Épreuve n°1 : test navette « Luc Léger » : palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes ;

Épreuve n°2 : le(la) candidat(e) réalise une épreuve de démonstration technique de 60 minutes au total, comprenant dix minutes d'échauffement collectif, vingt minutes de passage en STEP à un rythme de 128 à 132 battements par minute dont deux minutes de retour au calme, vingt minutes de passage en renforcement musculaire, 10 minutes de retour au calme sur 5 étirements. Le(la) candidat(e) reproduit les éléments techniques simples, ajuste sa prestation en fonction d'indications verbales ou gestuelles données. Il/elle est capable de mémoriser et de reproduire un enchaînement simple (*voir le guide des tests*).

✓ Test techniques d'entrée en formation pour l'option « haltérophilie, musculation »

Épreuve n°1 : test navette « Luc Léger » : palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes.

Épreuve n° 2 : le(la) candidat(e) réalise une épreuve de démonstration technique composée des exercices* figurant dans le tableau suivant :

| Exercice | FEMME | | HOMME | |
|---|---|---|---------------|---|
| | répétition | pourcentage | répétition | pourcentage |
| SQUAT | 5 répétitions | 75 % poids du corps | 6 répétitions | 110 % poids du corps |
| TRACTION en pronation ou en supination au choix du candidat | 1 répétition | menton>bar renoue barre prise de main au choix : pronation ou supination | 6 répétitions | menton>barre nuque barre prise de main au choix : pronation ou supination |
| DEVELOPPE COUCHE | 4 répétitions | 40 % poids du corps | 6 répétitions | 80 % poids du corps |
| Exercice | Schéma | | | Critères de réussite |
| SQUAT |  | | | <ul style="list-style-type: none"> - Exécuter le nombre requis de mouvement - Alignement tête-dos-fessiers Dos droit et naturellement cambré sans hyperlordose excessive - Hanches à hauteur des genoux - tête droite et regard à l'horizontal - Pieds à plat |
| TRACTION en pronation ou en supination au choix du candidat |  | | | <ul style="list-style-type: none"> - Exécuter le nombre requis de mouvement Si prise en pronation amener la barre au contact de la nuque ou sous le menton à chaque mouvement Si prise en supination amener la barre en dessous du menton à chaque mouvement |
| DEVELOPPÉ COUCHE |  | | | <ul style="list-style-type: none"> - Exécuter le nombre requis de mouvement - Barre en contact de la poitrine sans rebond - Alignement tête-dos-cuisse - Fléchissement des genoux pour préserver un dos droit en contact avec le banc - Axe du couloir de la barre entre la partie supérieure de la poitrine et la ligne inférieure des épaules - Les bras sans hyper extension doivent être tendus et marquer un temps d'arrêt franc au sommet sous peine d'annulation du mouvement. |

* 10 minutes de récupération minimum entre chaque mouvement et entre chaque exercice.

Épreuves de sélection organisées par le Centre de Formation

- Une épreuve écrite (rédaction et QCM) ;
- Un entretien oral.

Objectifs des tests :

Sélectionner, parmi les candidats répondant à l'exigence préalable, ceux qui présentent un profil permettant d'envisager leur réussite au diplôme. Les critères de sélection seront les suivants : compétence, motivation, expérience, nombre de places habilitées.

ÉQUIVALENCE POUR L'ENTRÉE EN FORMATION

Toute demande doit être justifiée en apportant les éléments nécessaires
(Photocopies des diplômes)

ANNEXE VI

Modifiée par arrêtés du 30 mai 2017 (J.O.R.F du 22 juin 2017) du 5 avril 2018 (J.O.R.F du 15 avril 2018) et du 15 juillet 2019 (J.O.R.F du 24 juillet 2019)

1/ La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensée des tests techniques préalables à l'entrée en formation, du test de vérification préalable à la mise en situation professionnelle et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme », suivants :

| | Dispense des tests techniques préalables à l'entrée en formation | Dispense du test de vérification préalable à la mise en situation professionnelle | UC 1 | UC 2 | UC 3 mention « activités de la forme » conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme | UC 4 a) option « cours collectifs » Mobiliser les techniques de lamention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option cours collectifs | UC 4 b) option « haltérophilie, musculation » Mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au 1 ^{er} niveau de compétition fédérale dans l'option « haltérophilie, musculation » |
|----|---|---|------------------|------|---|--|---|
| 1 | Sportif de haut niveau en haltérophilie inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport. | X option « haltérophilie, musculation » | X ⁽¹⁾ | | | | |
| 2 | Sportif de haut niveau en forceathlétique inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport. | X option « haltérophilie, musculation » | | | | | |
| 3 | BP AGFF* mention A « activités gymniques acrobatiques » ou mention B « activités gymniques d'expression » | X option « cours collectifs » | X | X | X | | |
| 4 | BP AGFF* mention C « forme en cours collectifs » | X option « cours collectifs » | X | X | X | X | |
| 5 | BP AGFF* mention D « haltère, musculation et forme sur plateau » | X option « haltérophilie, musculation » | X | X | X | | X |
| 6 | Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS* en 10UC (UC1, UC 2, UC3, UC4) | | | X | X | | |
| 7 | UC5+UC6+UC8 du BPJEPS AGFF* mention C | | | | X | | |
| 8 | UC5+UC6+UC8 du BPJEPS AGFF* mention D | | | | X | | |
| 9 | UC5+UC6+UC9 du BPJEPS AGFF* mention C | | | | X | | |
| 10 | UC5+UC6+UC9 du BPJEPS AGFF* mention D | | | | X | | |
| 11 | UC5+UC8+UC9 du BPJEPS AGFF* mention C | | | | | X | |

| | | Dispense des tests techniques préalables à l'entrée en formation | Dispense du test de vérification préalable à la mise en situation professionnelle | UC 1 | UC 2 | UC 3 mention « activités de la forme » conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme | UC 4 a) option « cours collectifs » Mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option cours collectifs | UC 4 b) option « haltérophilie, musculation » Mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au 1 ^{er} niveau de compétition fédérale dans l'option « haltérophilie, musculation » |
|----|---|--|---|------|------|---|---|---|
| 12 | UC6+UC8+UC9 du BPJEPSAGFF* mention C | | | | | | X | |
| 13 | UC5+UC8+UC9 du BPJEPSAGFF* mention D | | | | | | | X |
| 14 | UC6+UC8+UC9 du BPJEPSAGFF* mention D | | | | | | | X |
| 15 | BEES des métiers de la forme | X quelle que soit l'option | X | X | X | X | X | X |
| 16 | BEES expression gymnique et des disciplines associées | X option cours collectifs | X | X | X | X | X | |
| 17 | BEES d'aptitude à l'enseignement de la culture physique et du culturisme | X option haltérophilie, musculation | X | X | X | X | | X |
| 18 | BEES haltérophilie, force athlétique, culturisme, musculation, éducative, sportive et d'entretien | X option haltérophilie, musculation | X | X | X | X | | X |
| 19 | CQP ALS* option « activités gymniques d'entretien et d'expression » | X uniquement pour l'option « cours collectifs » | | X | | | | |
| 20 | Brevet fédéral animateur des activités gymniques cardiovasculaires délivré par la FFG* | X uniquement pour l'option « cours collectifs » | | | | | | |
| 21 | Brevet fédéral amateur des activités gymniques d'entretien délivré par la FFG* | X uniquement pour l'option « cours collectifs » | | | | | | |
| 22 | Brevet fédéral initiateur fédéral gymnastique aérobic délivré par la FFG* | X uniquement pour l'option « cours collectifs » | | | | | | |
| 23 | Brevet fédéral instructeur des activités gymniques délivré par la FFG* | x uniquement pour l'option « cours collectifs » | | | | | | |
| 24 | Brevet fédéral « BF1A » activités physiques d'expression délivré par l'UFOLEP* | X uniquement pour l'option « cours collectifs » | | | | | | |

| | | | | | | | | |
|----|--|--|---|------|------|---|---|---|
| | | Dispense des tests techniques préalables à l'entrée en formation | Dispense du test de vérification préalable à la mise en situation professionnelle | UC 1 | UC 2 | UC 3 mention « activités de la forme » conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme | UC 4 a) option « cours collectifs » Mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option cours collectifs | UC 4 b) option « haltérophilie, musculation » Mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au 1 ^{er} niveau de compétition fédérale dans l'option « haltérophilie, musculation » |
| 25 | Brevet fédéral animateur délivré par la FSCF* | X uniquement pour l'option « cours collectifs » | | | | | | |
| 26 | Brevet fédéral animateur de remise en forme délivré par la FFHMFAC* | X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation » | | | | | | |
| 27 | Brevet fédéral initiateur ou assistant animateur régional délivré par la FFHMFAC* ou la FFHM* jusqu'au 18 janvier 2018 | X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation » | | | | | | |
| 28 | Brevet fédéral 1 initiateur délivré par la FFHM à partir du 19 janvier 2018 | X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation » | | | | | | |
| 29 | Brevet fédéral moniteur ou assistant animateur national délivré par la FFHMFAC* ou la FFHM* jusqu'au 18 janvier 2018 | X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation » | | | | | | X |
| 30 | Brevet fédéral 2 moniteur FFHM* ou « coach haltero » à partir du 19 janvier 2018 | X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation » | | | | | | X |
| 31 | Brevet fédéral entraîneur ou entraîneur expert délivré par FFHMFAC* ou par la FFHM* jusqu'au 18 janvier 2018 | X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation » | | | | | | X |
| 32 | Brevet fédéral 3 entraîneur délivré par la FFHM à partir du 19 janvier 2018F* | X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation » | | | | | | X |
| 33 | Brevet fédéral 3 entraîneur délivré par la FFForce* | X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation » | | | | | | |
| 34 | Brevet fédéral « coach musculation fonctionnelle » délivré par la FFHM* | X ⁽¹⁾ option « haltérophilie, musculation » | | | | X ⁽¹⁾ | | |

*BPJEPS AGFF : Brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport spécialité « activité gymniques de la forme et de la force »

*BPJEPS : Brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport

*CQP ALS : Certificat de qualification professionnelle « animateur de loisirs sportifs »

*FFG : Fédération française de gymnastique

*UFOLEP : Union française des œuvres laïques d'éducation physique

*FSCF : Fédération sportive et culturelle de France

*FFHMFAC : Fédération française d'haltérophilie, musculation, force athlétique et culturisme

*FFHM : Fédération française d'haltérophilie et musculation

*FFForce : Fédération française de force athlétique »

(1) applicable au candidat inscrit dans une session de formation ouverte à compter du 24 juillet 2019 (articles 2 et 3 de l'arrêté du 15 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 5 septembre 2016 portant création de la mention « activités de la forme » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif ».

Procédure de demande d'équivalence Unité(s) Capitalisable(s) du BP JEPS

Nous vous indiquons ci-après la procédure imposée par la Direction Régionale Académique, à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) de Martinique :

1. Envoyer par mail* ou par courrier au Pôle Formation de l'IMS avec accusé de réception et confirmation de lecture,** votre courrier de demande formulé explicitement, en indiquant les précisions suivantes :

- Le **diplôme visé** en précisant la spécialité ;
- Le **diplôme détenu** en mentionnant la spécialité ;
- Vos coordonnées (nom de naissance, nom d'usage, prénoms, date et lieu de naissance, adresse personnelle, code postal, ville, téléphone, mail) ;
- Les **unités capitalisables** dont vous êtes titulaire en état de validité en précisant si ce sont des unités d'un BP JEPS en 10UC ou 4 UC ;
- **Les unités capitalisables** dont vous souhaitez l'acquisition.

CONTACTS IMS

Le dossier complet est à retourner au Pôle Formation de l'IMS par mail en un seul PDF, ou directement sur place.

**Quartier Mangot Vulcin – Route du Vert-Pré
97232 LE LAMENTIN**

Accueil

📞 0596 38 38 00

Pôle formation :

- DHELIN Marie-Christine
- SERAPHIN Tatiana

📞 0596 38 38 08 / 0696 60 41 09
📞 0596 38 38 12 / 0696 81 18 62

Mail : dir.formation@ims.mq

Aucun dossier incomplet ne sera accepté

Pour connaître la date limite de remise des dossiers de candidature, veuillez nous contacter par mail ou téléphone.

La réception des dossiers de candidature aura lieu :

Les lundis, mardis et jeudi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00

Les Mercredis et vendredi de 9h00 à 13h00

L'accessibilité des personnes en situation de handicap à l'IMS

Tous les espaces identifiés à l'IMS permettent d'effectuer des manœuvres de contournement. De larges couloirs permettent à deux personnes de se croiser, quelle que soit leur situation.

Des places de stationnement adaptées et matérialisées sont disponibles au sein des 3 parkings de l'IMS :

- 4 à l'entrée du bâtiment Administratif
- 1 en face du bâtiment Restauration
- 2 en face de l'espace de Crossfit

L'accueil du public en situation de handicap est assuré par Madge SALOMON et Olivia PIERRE-EMILE, référents handicap. Elles se chargent de recueillir des précisions sur la nature du handicap et sur les moyens à mettre en œuvre pour rendre leur séjour dans le centre le plus confortable possible.

Pour toute demande d'information complémentaire liée à votre prise en charge, vous êtes invités à vous rapprocher de nos services.

Moyens de transport pour accéder à l'IMS

- Bus ligne 421 du réseau Mozaïk
Arrêt « Mangot Vulcin » en face de l'IMS
- Bus ligne 404 du réseau Mozaïk
Arrêt « Mangot Vulcin » en face de l'IMS